



**ECHANGES DE VUES SUR L'AVENIR DES CHSCT**

Le vendredi 19 janvier, a eu lieu un échange de vue sur l'avenir des CHSCT dans la Branche.

Cette réunion demandée par FO, est une étape avant une ouverture de négociation permettant de préserver la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail des salariés, et aussi garantir la sécurité des sites de la branche pour les salariés et les populations environnantes.

Force Ouvrière a donc rappelé ses revendications :

- la préservation des prérogatives des CHSCT,
- l'adaptation à droit constant de l'accord Santé Sécurité de 1995. Son avenant de 2003 et l'accord santé au Travail de 2007 suite à des contraintes de modifications législatives imposées par le gouvernement,
- la création d'une commission Santé Sécurité et Conditions de Travail dans tous les établissements de la branche afin de préserver la santé physique et mentale des salariés.

L'UFIP nous a écoutés, reconnaissant au passage l'utilité de l'instance ainsi que de l'impact sur les bons résultats sécurités de la branche. Toutefois, elle n'a pas fini d'étudier tout ce qui est relatif au nouveau contexte juridique et son adaptation possible.

Un deuxième échange de vue est prévu mi-mars pour faire un état des lieux des avantages supra légaux des CHSCT de la Branche.

Nous prenons date mais ne fléchirons pas sur nos demandes et positions.